

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

Arrêté du 21 juin 2011 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2010 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du secrétariat général du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

NOR : DEVK1117337A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,
Vu l'arrêté du 28 décembre 2010 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du secrétariat général du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

Arrête :

Article 1^{er}

L'annexe de l'arrêté du 28 décembre 2010 susvisé est modifiée comme suit :

- suppression en catégorie A de 25 points de nouvelle bonification indiciaire et de l'emploi de chargé de mission senior à effet du 31 mai 2010 ;
- création en catégorie A de 36 points de nouvelle bonification indiciaire et de l'emploi de chargé de mission senior à effet du 1^{er} juin 2010.

Article 2

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 21 juin 2011.

Pour la ministre et par délégation :
*Le chef de service, adjoint
à la directrice des ressources humaines,*
R. DAVIES